



Enfant issu d'un couple divorcé

Par **krissmilano**, le **31/08/2010** à **19:19**

Bonjour,

Nous somme d'origine algerienne, une amie qui est divorcé de son marie depuis 4ans a donné naissance à un enfant il y'a 1 semaine!! ma question est comment faire pour donner un nom a l'enfant sachant que le papa ne veux pas reprendre une vie de couple avec la mere??

peut on annuler le divorce ? ou qu'elle est la procedure pour reconnaitre et donner un nom a l'enfant ???

emerci

Par **amajuris**, le **31/08/2010** à **19:47**

bjr,

en l'absence de reconnaissance par son père, l'enfant sera déclaré à l'état civil avec le nom de la mère.

selon la loi française, la mère au nom de son enfant pourra engager une action en reconnaissance de paternité.

cdt

Par **krissmilano**, le **31/08/2010** à **21:21**

je vous remercie pour votre reponse rapide, mais nous habintons en algérie pas en france.

qu'elle est la procedure en algerie svp

Par **mimi493**, le **31/08/2010** à **21:39**

Il faut demander sur un site de droit algérien. Vous avez plus de chances d'avoir des réponses de gens connaissant bien le droit algérien